

---

Autre remedes pour les  
pauvres.

*De l'illustre & tres-Charitable,  
Madame Fouquet, dont l'exem-  
ple a inspiré à l'Assemblée de  
Paris, le dessein de soulager tous  
les pauvres du Royaume: & per-  
suadé beaucoup de Dames à  
s'appliquer comme elle, à ces œu-  
vres de Picté.*

1. Les remedes de cette sainte Da-  
me, sont bien éprouvez: Il y a plus  
de 50. ans qu'elle en use, avec un suc-  
cez qui tient du miracle. Elle les pre-  
pare elle-même, les distribuë, & les ap-  
plique de ses propres mains, sur les  
playes ulcerées des membres de JESUS-  
CHRIST avec cette ardente Charité de  
cette grande Sainte, qui merita d'être  
ressuscitée par le Prince des Apôtres,  
conjuré par les larmes de tous les pau-  
vres de l'Eglise naissante.

2. Comme on achevoit d'Imprimer ce Memoire, on m'a donné le Livre des Remedes de cette Dame que Mr. de l'Escure celebre Docteur de Montpellier, & Medecin de Mr. l'Evêque d'Agde digne fils d'une telle Mere, a fait Imprimer cette année 1675. à Ville-Franche en Languedoc, pour être envoyé à tous les Curez de son Diocese, ou Mandement, du 25. May, pour eriger des Confreries de la Charité dans toutes ses Paroisses.

5. Ce Livre est dédié aux Ecclesiastiques des 4. Seminaires & du College, que ce Prelat liberal & charitable, a étably & fondé en son Evêché. Il les exhorte fortement & leur commande d'apprendre dans le Seminaire, à preparer ces remedes & tous autres, aisez & sans frais, pour distribuer dans leurs Missions, & dans leurs Paroisses, suivant l'usage de l'Eglise, comme a esté dit cy-dessus à l'exemple de J E S U S-CHRIST, & son Commandement à ce Prestre peu charitable, de panser les malades, l'exemple de S. Luc & de tous les Apôtres; celui du Pape Jean XXII. Celui des RR. PP. Jesuites dans la

naissance de leur Ordre ; & la pratique de plusieurs autres Missionnaires, Se-culiers & Reguliers, & d'un grand nombre de Convents qui le font encore à present, comme il a été remarqué cy-dessus.

4. Le pretexte des dispenses de Rome n'a esté introduit qu'à cause que les Ecclesiastiques relâchez & avarés, prenoient de l'argent des Remedés ; elle veut qu'on les donne gratuitement, suivant l'ancien usage : cela se voit par les dispences mêmes : On n'en a pas besoin en France, comme il a esté dit, suivant le concordat confirmé par le Concile de Latran, qui a conservé les privileges de nos Graduez en Medecine, qui par là parviennent encore tous les jours aux Benefices.

5. Cependant, l'Assemblée de Paris, comme il a aussi esté dit cy-dessus, ne prie pas maintenât Messieurs les Curés de preparer, & d'appliquer eux-mêmes les remedés suivant l'ancien usage ; on les supplie seulement, tres-affectueusement, d'établir ces Confreries de la Charité, qui soulagerront tous les pauvres à jamais, dans les lieux mêmes les

plus miserables, comme on voit par experience par tout où elles sont établies faisant ce qui est porté par les Reglemens de ces Confreries, qu'on enverra gratuitement à tous Mrs les Curez, qui auront agreable de les établir. Quelle satisfaction pour eux, le jour de la mort, d'avoir contribué à soulager tous les pauvres du Royaume, & quel regret d'y avoir manqué, apres en avoir été priez par l'Assemblée Generale du Clergé, de 1670. & par tant de memoires qu'on a depuis envoyez, & si souvent dans tous les Dioceses.

5. J'enverray encore ce Livre de Remedes de nostre Illustre & Charitable Madame Fouquet, dans tous les Dioceses, si ceux à qui j'adresseray ce Memoire prennent la peine de le faire imprimer & distribuer à tous les Curez de leurs Dioceses; comme ils en sont tres-humblement suppliez: l'Assemblée de Paris remboursera les frais.

6. Ce Medecin Charitable, Mr. de l'Escure, qui a fait imprimer les Remedes de cette Sainte Dame, canonise les

Remedes purgatifs recommandez par le Clergé en 1670. dès 1671. il avoit aussi dit qu'un Chirurgien incredule de la ville d'Agde, qui perdoit la vûë, qui s'étoit servy inutilement de tous les remedes ordinaires, avoit été guery par ceux-cy.

7. Mr. de Treguyer depute à ladite Assemblée du Clergé de 1670. luy atesta, que dans sa Ville Episcopale, on avoit donné de ces remedes en une semaine à 28. personnes, dont 24. avoient été gueris le jour de la Medecine: Un vicillard entr'autres, d'une fièvre quarte qui avoit 80. ans.

8. Mr de Gap a écrit que ses Curez qui distribuoient de ces Remedes passoient pour des faiseurs de Miracles; qu'un enfant entr'autres dans son Hôpital General, dont le visage, il y avoit 2. ans, ne paroissoit qu'une masse de chair pourrie, qui l'empêchoit de voir, fut guery en 15. jours, & que tous ceux de la Ville l'allerent voir par miracle.

9. Les Directeurs de l'Hôpital General de Nevers manderent en 1671. que la petite verole avoit été tres-forte

en leur Ville, que les enfans des pauvres qui avoient pris de ces Remedes avoient guery quasi tous sans être marquez: Qu'il étoit mort un grand nombre de ceux des riches, & que ceux qui avoient échappé étoient fort marquez.

11. Enfin Nossseigneurs les Evêques, citez dans le Chapitre 2. du Livre de l'usage de ces Remedes, Grands Vicaires, Superieurs des Seminaires, Abbez, Ducs & Pairs, & autres, attestent qu'ils guerissent toutes sortes de maladies curables, promptement, seurement, sans rechûte, à peu de frais, chaque medecine ne revient pas à 2. sols, pour 9. liv. 10. sols, les Medecins donnent un Pacquet, où il y en a 2. ou 3.

12. Voicy une attestation recente touchant la peste que ces Remedes ont fait cesser en divers lieux: Mr. Pellisson, Maître des Requêtes, qui suit toûjours le Roy, qui écrit sa vie, qui est tres-Charitable, a répandu de ces Remedes depuis 2. ans, pour 2. ou 300. écus dans les Armées, & dans les Pâroisses pauvres: Le Curé de Ste Marguerite lez-Dié, en Lorraine, vient de luy écrire, qu'ils ont guery toutes sortes de maladies à 10.

lieux à la ronde, d'une façon merveilleuse, & fait cesser la peste d'abord, où l'on s'en est servy. Ces pauvres ressuscitez, & leurs Curez, on fait des Processions, & prieres publiques pour la prosperité de Mr. Pellisson, & étably des Confreries de la Charité, dont les Cōfreres & les pauvres qu'on assistera, prieront pour luy, tous les jours à perpetuité, en qualité de bien-facteur: Il leur a sauvé la vie sans les connoître par une liberalité qui a peu d'exemple.

Les relations de divers Missionnaires, qu'on a envoyé dans tous les Dioceses, de Canada, de Turquie, Allemagne, & d'ailleurs, disent des miracles de ces remedes du Clergé; que par la guerison des corps, ils parvenoient à guerir plus d'ames, que par leurs sermons, suivant l'exemple des Apôtres, & l'usage de l'Eglise, pratiqué jusques aux relâchemens de dernier siecle.

13. On publie la bonté de ces Remedes pour convier beaucoup de Curez qui en ont, & les faire distribuer, qui disoiēt ne l'oser faire n'en connoissant les bons effets. On ne peut taxer l'Assemblée Charitable d'interest, en le

loüant, elle a été obligée d'en abandonner la distribution, & l'avance comme il a été dit, tous les vouloient gratuitement, il luy est dû plus de douze à quinze mille livres pour en donner un paquet à chaque Paroisse & Hôpital, il y en a quarante à cinquante mille dans le Royaume.

13. Cependant pour tâcher à secourir par ailleurs, tous les pauvres de la France, elle a fait dresser ce memoire de Remedes aisez & sans frais, dont elle fait offre à tous Messieurs les Curez, qui auront agreable d'établir ces Confreries de la Charité, à qui elle procurera aussi gratuitement des Indulgences, Autels Privilegiez, Reglemens, & tout le reste de ce qui est dit cy-dessus. La dépense sera grande, en seuls Imprimez, il faudra plus de deux à trois cens mille feuilles, outre quatrevingts à cent mille qu'on a déjà distribué.